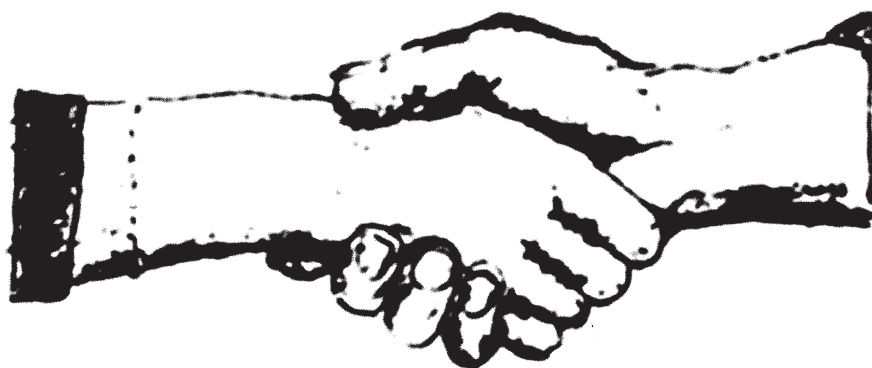


*Bulletin d'information
de l'Association Syndicale Nationale
des Chirugiens-Dentistes
concernés par la retraite*

Le Lien des Générations



René Bandon



Dans le but d'information ouverte et objective, notre bulletin a décidé de publier, outre les articles des responsables de notre association syndicale, ceux de personnalités extérieures compétentes en leur domaine. Ces opinions peuvent alimenter et munir notre réflexion et susciter des réactions positives ou négatives mais ne correspondent pas forcément aux positions officielles de l'ASM-CDCR.

Le lien des Générations

Publication officielle de l'ASN-CDCR chez le Dr Jacques LE POULEUF
Les Terrasses de Bois-Luzy - Bât. 3 - 22, Traverse Maridet - 13012 Marseille

Directeur de la Publication : Jacques LE POULEUF

Rédacteur en chef : Gérard TEYSSIER

Comité de Rédaction : Pierre BONNAUD, Jacques LE POULEUF, Marc TEULON,
Gérard TEYSSIER, Jean-Pierre TROTEBAS

Imprimé à 1.000 exemplaires par l'Imprimerie BONO - 93, rue de la Loubière - 13005 Marseille

SOMMAIRE

Professions libérales - CARCDSF - Retraites	p 07-09
L'Europe et le syndicalisme... ..	p 10-11
3 ^e tentative - Lettre à Mme TOURAINE	p 12
Le bus Handident PACA	p13-15
Le BIO	p16-17
Vous souvenez-vous du tablier de votre Grand-mère ?	p18-19

L'ÉTAT et NOUS

Le gouvernement préconise la concertation avec les professionnels libéraux, mais, à l'Elysée, à Matignon, au ministère de la Santé, ils ne les écoutent pas et les traitent même avec mépris !

Les chirurgiens-dentistes, comme l'ensemble des professions libérales, sont dans le collimateur, aussi les contrôles des affaires sociales se succèdent-ils ! Mais pour la CARCDSF, ils n'ont pas provoqué de reproches importants.

La Cour des Comptes a fait une enquête approfondie, avec plusieurs visites à la Caisse de retraite. Il semblerait que ce soit toute la profession qui soit concernée par cette mesure puisque des enquêtes semblables ont concerné également l'Ordre et les syndicats professionnels représentatifs. Ses pré-conclusions nous concernant ont soulevé quelques manquements mineurs mais elles ont reconnu notre Caisse comme dynamique, avec un CA impliqué et des réformes progressives en cours.

A l'inverse, il semblerait que les autorités Européennes veuillent soutenir les professions libérales qui, pour elles, représentent 30% des tissus économiques, une réserve d'emploi et un milliard d'impôts. Par ailleurs, l'Union européenne conforte l'avis du Conseil d'Etat sur les réserves qui considère que le statut privé des sections les protège de toute dépossession.

Les spécialistes de l'Economie politique (fonctionnaires, cadres et patrons) ne comprennent pas l'existence des professions libérales et veulent leur disparition ! Pour eux, elles n'entrent pas dans le cadre de l'entreprise telle qu'il est enseignée à l'E.N.A., à X ou à H.E.C : *Entreprise = finance + gestion + production*. Tous sont salariés, très peu sont actionnaires. Une certitude, les professionnels libéraux qui cumulent ces trois fonctions, souvent pour une seule personne, sont mal vu de tous.

Parmi les propositions qui sont dans les tuyaux, il y en a une, ultra-dangereuse pour les libéraux, pas dans l'immédiat, mais à terme : c'est l'entrée en capital des non professionnels dans l'exercice libéral. Les cabinets, études, offices... seront la propriété de groupes financiers et les libéraux actuels deviendront des salariés confinés à la «production» !

Des décisions néfastes ont été prises à notre égard :

- Si la suppression de l'abattement fiscal de 10% a été différée :
- La loi modifie les conditions d'exonération de la CSG, **seul le revenu de référence est pris en compte** et la CSG est alors alignée sur le taux maximum à 6,6%, la part de la CSG déductible n'étant que de 4,2%, tous les retraités paient déjà ou paieront l'impôt sur le revenu sur les 2,4% restants ! **Nous payons l'impôt sur l'impôt !**
- La **CASA** (Contribution Additionnelle de Solidarité à l'Autonomie) passera, au 01/04/2015, de 0,3% à 0,6 % **soit 0,3 points de plus.**
- La fiscalisation des majorations de pensions pour les parents de 3 enfants est déjà appliquée !

La CARCDSF : faisons connaissance

Effectifs :

- Au total, 64 720 Affiliés dont 41 735 cotisants 22 985 allocataires (1 990 CER)
Note : les cumuls emplois retraites (CER) sont comptés 2 fois (cotisants et allocataires)
- Par profession :
 - Affiliés 59 640 CD & 5 080
 - SF (Sages-Femmes) Cotisants 36 935 CD & 4 800 SF (SF = 13%)
 - Allocataires : 22 705 CD (1 950 CER) 280 SF (40 CER) (SF = 1,23%)

Frais de fonctionnement

10 millions d'€, ils augmentent peu, moins vite que l'inflation. Le poste «personnel» est le plus important 67,44% mais stable en proportion, avec un effectif égal, malgré l'augmentation des obligations légales et de leur complexité.

Gestion financière

Le CA a opté pour le placement diversifié des réserves, ce n'est pas sans risque mais les résultats sont bons puisque elles dépassent en valeur actualisée les trois milliards d'€.

Résultat technique du R.C.

C'est la différence entre cotisations encaissées et prestations versées. Son déficit était initialement prévu pour 2018/19 en raison de la prise de retraite de la génération «Baby-Boom». Grâce à une évolution favorable de la démographie professionnelle il ne devrait survenir qu'en 2022/23.

Les régimes de retraite

R.B.L. Il est géré par la CARCDSF pour le compte de la CNAVPL (Caisse Nationale Assurance Vieillesse Professions Libérales) Il devait bénéficier d'une **revalorisation de 0,9% au 01/04/2015, mais annulée** pour préserver l'équilibre financier du régime, elle ne sera appliquée que le 01/10/2015. Cette mesure ne permettra qu'une **revalorisation de 0,23% sur l'année 2015**.

P.C.V. C.D. La situation est très inquiétante, d'autant qu'il n'y a pas de réforme en vue. Pour l'ensemble du régime, la stagnation des cotisations accompagnée d'une augmentation des prestations (tant en nombre qu'en valeur) devrait conduire le régime à être déficitaire vers 2017/18. Sur le plan individuel, la cotisation forfaitaire augmente, **les prestations restent bloquées**.

R.C. Le seul régime sur lequel le C.A ait pouvoir de décision ! Depuis des années, vos administrateurs, sans relâche, ont combattu UDSDL, CNSD, UDCR, pour que sa revalorisation ne soit pas inférieure à l'inflation. Enfin depuis 2012, (notre intervention en CA sur l'effort partagé, a-t-elle eu une influence ?) une réforme a permis d'aménager l'équilibre cotisations/prestations et les revalorisations du point de rente ont été supérieures à l'évolution des prix. **Pour 2015 ce sera +1%, avec une inflation prévue de 0,8% soit 0,2% de plus que les prix**.

Notre retraite globale : Compte tenu de la proportion de chaque régime (PCV= 29% ; RBL = 24% ; RC= 47%) **notre retraite augmentera, en moyenne de +0,53%** Notre niveau de vie devrait se maintenir si l'inflation était de 0,8% comme annoncé par l'INSEE et espérée par le gouvernement, mais l'inflation pour 2015 devrait être bien moindre que prévu puisque les prix n'ont pas augmenté, mais baissé de 0,4% en janvier 2015 ! C'est favorable pour les retraités mais pas pour ceux qui doivent rembourser des emprunts comme l'Etat ! (*Note : en 2014, l'inflation prévue était de 0,7%, lors du vote du RC revalorisé de 0,8%, elle a été effectivement de 0,3%*).

Vos administrateurs sont parvenus à arracher des revalorisations supérieures à l'inflation mais vous pouvez constater que c'est le gouvernement qui, par diverses manipulations, a fait en sorte de minimiser cet acquis !

Dr Marc TEULON (CDH)
Vice-Président honoraire de l'ASN-CDCR
Administrateur de la CARCDSF,
Rapporteur de la «Commission de Contrôle Financier»

L'EUROPE ET LE SYNDICALISME...

Association Syndicale Nationale des Chirugiens-Dentistes Concernés par la Retraite.

Les juges de Strasbourg de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) ouvrent une brèche sur la possibilité pour les militaires de se syndiquer. Certains de ces derniers avaient créé «le Forum Gendarmes et Citoyens», association centrée sur la communication ouverte aux gendarmes **en activité ou retraités**, comme aux civils.

Les conséquences de leurs décisions sont identiques pour une autre association qui avait fait les mêmes démarches auprès de cette institution.

Dans ces deux cas, la CEDH a estimé que la France avait violé la liberté d'association des requérants en édictant «une interdiction pure et simple de constituer un syndicat ou d'y adhérer» portant atteinte à l'essence même de cette liberté.

In fine, les militaires ont obtenu satisfaction : la création d'une association pour défendre leurs intérêts moraux et matériels, avec quelques restrictions, notamment le droit de grève.

Ce qui engendre en droit une nouvelle sorte d'association avec des compétences syndicales.

COMMENTAIRES :

Les directives de Bruxelles vont faire jurisprudence et devons être appliquées en France et donc pourraient être étendues à toutes les professions. Il faudra réformer le code du travail français qui confère aux syndicats représentatifs des actifs, partenaires sociaux, le monopole de la représentativité des actifs et des retraités.

Cette disposition du code du travail, toujours en vigueur, a laissé pratiquement sans représentation et surtout sans pouvoir de décision sur ce qui les concerne les 15 millions de citoyens-retraités actuels et laissera dans une situation identique les futurs retraités encore en activité ; Une manière fort commode pour les dirigeants institutionnels de toutes obédiences d'imposer leurs points de vue.

Cette mesure que l'on pourrait juger discriminatoire (cf : l'article de C. Bourreau, CDR de Juillet 2014) rappelle la relégation de la classe des

Plébéiens par rapport à la classe des Patriciens pour régler la répartition des pouvoirs de la Rome antique.

Ainsi, les gendarmes militaires français semblent prendre une voie d'action proche de l'Association Syndicale Nationale des Chirugiens Dentistes Concernés par la Retraite (ASN-CDCR) et de celle des médecins du Syndicat National des Médecins Concernés par la Retraite (SNMCR) regroupant des actifs et des retraités.

Nul doute que la route sera longue car les différents intérêts s'opposeront avec force à ce changement mais ce jugement pourrait conforter notre existence et renforcer notre action.

Cette possibilité devrait être conservée précieusement dans l'esprit des cadres de l'ASN-CDCR, car nous aussi, nous avons participé en 2007 à la création **du concept d'Association syndicale.**

Pierre BONNAUD,
Président d'honneur de l'ASN-CDCR,
Chargé de mission,
le 24-01-2015

Association Syndicale Nationale des Chirurgiens-Dentistes Concernés par la Retraite

(Loi du 21 mars 1884 et Titre 1 du Livre 4 du Code du Travail)

Siège social : ASN-CDCR, Dr Jacques LE POULEUF, C-D

« Les terrasses de bois Luzy, Bât 3 » 22 traverse Marcel Maridet 13012 Marseille.

Boîte Postale : Association Syndicale Nationale des Chirurgiens-Dentistes Concernés par la Retraite,
Boîte Postale 41, 13376 Marseille cedex 12

Courriel du Secrétariat Général : colzi.robert@neuf.fr

Contacts téléphoniques : 04.91.49.70.11 / 06.16.25.90.80

Site Internet : asn-cdcr.com



Troisième tentative !!

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des droits des femmes.
14, Boulevard Duquesne
75350 PARIS SP 07

Marseille le 15 février 2015

Madame la Ministre,

Malgré plusieurs courriers restés sans réponses, je reprends contact avec vos services.

C'est mon devoir de Président de syndicat, d'autant que celui-ci est le seul de la profession dentaire à regrouper à la fois des actifs et des retraités se préoccupant exclusivement des retraites actuelles et futures des chirurgiens-dentistes.

La concertation est très vivement préconisée par notre Président de la république et son premier ministre, c'est pourquoi nous espérons, quelques membres de mon bureau et moi-même, que vous accepterez un entretien, afin d'aborder les différents problèmes qui nous concernent.

Persuadé d'être l'objet d'une attention soutenue de votre part, je vous prie d'agréer, madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Pour le Bureau National, le Président : Dr Jacques LE POULEUF, C-D

« Les terrasses de bois Luzy » Bâtiment 3, 22, Traverse Marcel Maridet 13012 Marseille
Tél : 04.91.49.70.11 / 06.16.25.90.80 Mail : jacques.lepouleuf@laposte.net

LE BUS HANDIDENT PACA



Interview du **Dr Marie JARROSSON (MJ)** coordinatrice et de **Marie Charlotte BERLENGUE (MCB)** assistante dentaire référente.

Lien des Générations (L des G) : Qu'est-ce qu' Handident ?

MJ : L'association, dont la Présidente d'honneur est le professeur Corinne TARDIEU et le Président le Docteur Nicolas MOHENG, s'est donné pour mission de faciliter l'accès aux soins dentaires des personnes handicapées, en Région PACA, en fédérant des Chirurgiens – Dentistes au sein d'un réseau de santé.

Financé par l'Agence Régionale de Santé depuis le 1er Juin 2006, le réseau Handident PACA connaît un rapide développement, mais certains patients lourdement handicapés restaient exclus des soins, en raison de leurs difficultés pour se déplacer, d'où la création du Bus qui assure des tournées régulières dans toute la région.

L des G : Qui a financé le Bus qui représente un gros investissement ?

MJ : Le Blé de l'Espérance, le Conseil Général 13, la Fondation Marseille Bienfaisance, le Rotary, la Fondation Hôpital St Joseph, AG2R, le Défi Rames, La Chrysalide et l'URAPEI Paca ont été les premiers à soutenir le projet.

L des G : Décrivez-nous sommairement le Bus.

MJ : Le bus est un cabinet dentaire mobile, accessible aux personnes lourdement handicapées disposant d'un équipement conforme aux exigences d'un centre de santé :

- fauteuil dentaire adapté aux difficultés de positionnement des patients
- dispositif permettant de dispenser une sédation consciente au Meopa, pour diminuer l'anxiété des patients.
- équipement radiologique numérique pour radios intra buccales et panoramiques
- chaîne d'asepsie complète et autonome permettant la stérilisation dans le Bus
- zone bureau avec informatique centralisée (gestion des dossiers et télétransmission des feuilles de soins).
- hayon élévateur assurant l'accessibilité du cabinet dentaire aux personnes à mobilité réduite.

L des G : Qu'elle est l'importance de la population concernée ?

MJ : Au 31 décembre 2014, 90 établissements ont signé une convention avec le centre de santé Bus Handident PACA. En 2014, le Bus s'est déplacé sur 55 sites différents, dans tous les départements de la région PACA : les soins dentaires de 1465 patients ont été pris en charge dans le Bus. En 2014, 17 chirurgiens-dentistes ont assuré, à tour de rôle, les soins des résidents de ces établissements médico-sociaux.

Les plannings des tournées, la constitution des dossiers, les rendez-vous des patients, sont organisés par le pôle de coordination, en particulier, Marie-Noëlle Roubaud et l'assistante dentaire référente du Bus, Marie Charlotte Berleugue.



L des G : Justement quel est le point de vue de l'assistante ?

MC B : Un important travail d'organisation en amont des tournées est réalisé au siège. Le personnel de l'établissement mobilisé pour la venue du Bus, le Chirurgien-Dentiste et l'assistante forment une équipe entourant et accompagnant au mieux le patient. L'entraide et la bonne humeur sont de rigueur au sein du Bus Handident !

C'est une expérience très enrichissante, autant sur le plan professionnel que personnel.

L des G : Quel bilan après trois ans de fonctionnement ?

MJ : - l'accès aux soins est réalisé pour les patients les plus sévèrement handicapés

- une prise en charge par des soins de qualité
- des patients moins anxieux et plus coopératifs
- un retour positif par les familles et les éducateurs.
- des séances de soins allégées après nos premiers passages, preuve de l'efficacité.

L des G : Quelles sont les perspectives ?

MJ : Nous voudrions optimiser les plannings pour élargir l'offre de soins, nous étendre géographiquement, recruter et former des chirurgiens-dentistes.

Nos coordonnées :
Bus Handident PACA
Hôpital Sainte Marguerite
Pavillon 9
270 Bd Sainte Marguerite
13009 Marseille
Tél : 04 91 41 10 14

Propos recueillis par le
Docteur Guy LAURENT

LE BIO



Le «bio» n'est peut-être pas fiable à 100%

Mais il évite le pire !!!!!!! Peut-être...

Pour donner de la véracité à ce qui suit, il faut savoir que pour faire blanchir le cœur d'une salade, il faut éviter la lumière.

Les vrais jardiniers utilisent un pot de fleur, une planchette, une coupelle, une assiette. Imaginez un maraîcher qui a 2000 salades à vendre en même temps !

Comment fait-il ?

On marche vraiment sur la tête : on ne recule devant rien pour faire du fric.

Lisez plutôt : Il existe de nombreux sujets tabous en France. L'augmentation alarmante du nombre de cancers en est un. Le sujet des pesticides et de l'ensemble des produits phytosanitaires en est un autre. Notre société sait qu'il y a corrélation entre les deux, mais l'ensemble des pouvoirs publics et des médias préfère fermer les yeux. Pourtant, les légumes qui sont à l'étalage ont l'air bien honnêtes, bien mignons et bien propres. Bien rassurants en tous cas. Peut-être un peu trop justement. Qu'elle est belle cette scarole au cœur jaune-blanc que l'on trouve au rayon des légumes ! Pourtant, les jardiniers savent que ce n'est pas facile d'obtenir ce cœur clair, même en retournant un pot de fleur sur la salade une semaine avant la cueillette pour que l'absence de lumière la blanchisse. Un ami qui travaille chez un maraîcher raconte : la solution de ce maraîcher pour blanchir la scarole est simple : un léger coup de désherbant sur la salade juste au moment de la commercialisation; vous avez bien lu : un désherbant !

Et si cette pratique était courante ? En en parlant autour de moi, je

me suis rendu compte que les producteurs de pommes de terre de mon secteur faisaient une opération similaire : au lieu de faucher les fanes qui poussent avec les pommes de terre, ils traitent le champ avec un «défanant» (qui n'est autre qu'un désherbant) une semaine avant la récolte. Et tous les résidus se retrouvent dans notre assiette. Les cancérologues de Besançon conseillent de ne manger que des légumes de son jardin ou des légumes dont on est sûr de la provenance. Nul doute que l'utilisation de produits phytosanitaires est une bombe à retardement comme le montre l'exemple des bananes de la Martinique.

Cela me fait penser à un propos de Pierre Rabhi** lors de sa conférence à Besançon : «Et si, avant un repas, au lieu de se dire **Bon appétit**, on se disait plutôt **Bonne chance** !»

Le petit jardinier de service...

*** Contrairement à une illusion entretenue pour nous rassurer, nous ne dominons pas la Nature. Comprendre et intégrer cette évidence serait une preuve de réalisme, de lucidité et d'intelligence.*

Pierre Rabhi,
philosophe, écrivain et agriculteur Bio.

VOUS SOUVENEZ-VOUS DU TABLIER DE VOTRE GRAND-MÈRE ?

Les mères et grand-mères portaient un tablier par-dessus leurs vêtements pour les protéger car elles avaient peu de robes de rechange. En fait, il était beaucoup plus facile de laver un tablier habituellement en coton qu'une robe, une blouse ou une jupe, faites d'autres tissus.

Le principal usage du tablier de grand-mère était donc de protéger la robe, mais en plus de cela : Il servait de gant pour retirer un plat brûlant du fourneau, bien avant l'invention des «mitaines à fourneau».

Il était merveilleux pour essuyer les larmes des enfants et, à certaines occasions, pour nettoyer les frimousses salies.

Depuis le poulailler, le tablier servait à transporter les œufs, les poussins à ranimer, et parfois les œufs à moitié éclos, que maman déposait dans un fourneau tiède afin de faciliter leur éclosion. Quand il y avait de la visite, le tablier servait d'abri aux enfants timides, d'où l'expression : «*Se cacher dans les jupons de sa mère*».

Par temps frais, maman le relevait pour s'y emmitoufler les bras et les épaules. Par temps chaud, alors qu'elle cuisinait devant le poêle à bois, elle y épongeait la sueur de son front. Ce bon vieux tablier faisait aussi office de soufflet, alors qu'elle l'agitait au-dessus du feu de bois pour le ranimer.

C'est lui qui servait à transbahuter pommes de terre et bois sec jusque dans la cuisine. Depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes ; après que les petits pois aient été récoltés, venait le tour des choux. En fin de saison, il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.

Quand des visiteurs arrivaient à l'improviste, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité ce vieux tablier pouvait faire la poussière.

A l'heure du repas, grand-mère allait sur le perron agiter son tablier, c'était signe que le dîner était prêt, et les hommes aux champs savaient qu'ils devaient passer à table. Grand-mère l'utilisait aussi pour sortir la tarte aux pommes du four et la poser sur le rebord de la fenêtre, afin qu'elle refroidisse.

De nos jours sa petite-fille l'y pose aussi, mais pour la décongeler...

Autres temps, autres mœurs! Il faudra de bien longues années, avant que quelqu'un invente un vêtement qui puisse rivaliser avec ce bon vieux tablier utile à tant de choses.

Danger ? : On deviendrait bien fou aujourd'hui rien que de songer à la quantité de microbes qui pouvaient s'accumuler sur le tablier en une seule journée !!

En réalité, la seule chose que les enfants de l'époque aient attrapée au contact du tablier de maman ou de grand-maman, **c'est de l'amour !**

En souvenir de nos grands-mères, envoyez ce document à ceux qui savent, ainsi qu'à ceux qui pourront apprécier... **l'histoire du «tablier de grand-mère».**

Michel DUDON





14_361_04/2014

Qui accompagne tous les professionnels de la santé
tout au long de leur vie professionnelle et personnelle ?

3233* ou macsf.fr

Notre engagement, c'est vous.



* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé. MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - SAM - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : Cours du triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX